



## Compte rendu de la réunion du 08 mars 2022

**Présents** : Mesdames BOUDOT, FORTIER, HOCHARD, LEUTHREAU, MAMBOUR, TAILLEZ et Messieurs BLICK, BRIQUET, CARETTE, DOYEN, JACQUINET, JOHNSON, THEVENIN.

**Absents excusés** : Mme THEVENIN (pouvoir à M. THEVENIN) et Mme JACQUOT (pouvoir à M. BLICK).

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 08 mars 2022 : **147 562,66 €.**

**Désignation d'une secrétaire de séance** : Madame FORTIER est désignée secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 février 2022**

Monsieur le maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 15 février 2022.

**Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

### **Subvention aux associations - Proposition 2022**

Associations	Montant attribué en 2021	Montant sollicité en 2022	Proposition de la commission
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800 €	800 €	800 €
Association communale de chasse	100 €	150 €	100 €
Association Familiale de Mesnil-Sellières	800 €	800 €	800 €
Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières	800 €	800 €	800 €
Gymnastique Volontaire	300 €	1000 €	500 €
Judo Club Maillotin	400 €	Pas de demande	/
L'Éveil de Mesnil-Sellières	800 €	800 €	800 €
Les Amis du Parc	75 €	Pas de demande	75 €
Les Croqueurs de Pommes	30 €	Non précisé	30 €
UVA	150 €	Pas de demande	/
ADMR	-	Non précisé	/
Les ateliers des petites herbes	-	Non précisé	/
Association COPPELIA	-	Non précisé	/
ASPB - Association de Sauvegarde du Patrimoine de Brienne-le-Château	-	Non précisé	/
Restaurants du Cœur	-	Non précisé	/
Handisport	-	Non précisé	/

Les membres du Conseil Municipal faisant partie des associations citées ci-dessus ne prennent pas part aux votes. Le Conseil Municipal précise que la subvention destinée à l'association « Gymnastique volontaire » est d'un montant exceptionnel, en vue de donner un soutien particulier à l'association qui est en situation critique depuis le confinement.

Le Conseil Municipal propose à l'association de renouveler les opérations de communication afin de retrouver un nombre d'adhérents plus conforme au dynamisme de la GV.

### **Budget principal :**

#### **o Approbation du compte de gestion de l'année 2021**

Le compte de gestion établi par le percepteur est en conformité avec le compte administratif. Aussi, il peut être approuvé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2021 du budget principal.

#### **o Approbation du compte administratif de l'année 2021**

Le compte administratif reflète les dépenses et les recettes réelles de l'exercice 2021. Il est en conformité avec le compte de gestion établi par le percepteur. Le document présenté sur table par monsieur le Maire précise l'ensemble des opérations de l'année 2021.

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur Olivier JACQUINET, Maire, a quitté la séance le temps du vote. La Présidence est assurée par Madame Sophie BOUDOT, 1<sup>ère</sup> Maire-adjointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'année 2021 qui comporte les résultats suivants.

En résumé, le compte de gestion, établi par le comptable et le compte administratif, issu de la comptabilité communale présentent les résultats suivants :

<b>Résultats d'exécution 2021</b>	
Fonctionnement	+ 111 881,52 €
Investissement	- 77 628,97 €
<b>Reports 2020</b>	
Fonctionnement	+ 155 248,07 €
Investissement	- 33 481,49 €
<b>Résultats 2021</b>	
Fonctionnement	+233 648,07 €
Investissement	- 111 110,46 €
<b>Soit un résultat positif de</b>	<b>+ 122 538,07 €</b>

#### o **Affectation des résultats de l'année 2021 au budget primitif 2022**

Compte tenu des résultats constatés, il est proposé d'affecter les résultats de l'année 2021 comme suit au budget primitif 2022 :

- ↪ La somme de **0 € au compte R1068** (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- ↪ La somme de **111 110 € au compte D001** (Déficit d'investissement reporté),
- ↪ La somme de **233 648 € au compte R002** (Excédent de fonctionnement reporté),

#### o **Vote du budget 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la proposition de budget 2022 élaborée avec les Maires-adjoints et le travail des commissions qui se sont réunies dernièrement.

- Fonctionnement : **495 400 €** (379 586 € en 2021, dépenses réelles 226 706,97 €)
- Investissement **726 610 €** (48 460 € en 2021, dépenses réelles : 249 521,94 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres le budget primitif de l'année 2022 qui s'équilibre à 495 400 € en section de fonctionnement et à 726 610 € en section d'investissement.

### **Budget annexe « Lotissement Derrière le Clos »**

#### o **Approbation du compte de gestion de l'année 2021**

Le compte de gestion établi par le percepteur est en conformité avec le compte administratif. Aussi, il peut être approuvé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2021 du budget annexe.

#### o **Approbation du compte administratif de l'année 2021**

Le compte administratif reflète les dépenses et les recettes réelles de l'exercice 2021. Il est en conformité avec le compte de gestion établi par le percepteur. Le document présenté sur table par monsieur le Maire précise l'ensemble des opérations de l'année 2021.

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur Olivier JACQUINET, Maire, a quitté la séance le temps du vote. La Présidence est assurée par Madame Sophie BOUDOT, 1<sup>ère</sup> Maire-adjointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres le compte administratif de l'année 2021 qui présente les résultats suivants :

Le compte de gestion, établi par le comptable et le compte administratif, issu de la comptabilité communale présentent les résultats suivants :

<b>Résultats d'exécution 2021</b>	
Fonctionnement	-50 000,00 €
Investissement	- 0 €
<b>Reports 2020</b>	
Fonctionnement	+ 188 363,32 €
Investissement	- 133 119,16 €
<b>Résultats 2021</b>	
Fonctionnement	+ 138 363,32 €
Investissement	- 133 119,16 €
<b>Soit un résultat positif de</b>	<b>+ 5 244, 16 €</b>

### o **Affectation des résultats de l'année 2021 au budget primitif 2022**

Compte tenu des résultats constatés, il est proposé d'affecter les résultats de l'année 2021 comme suit au budget primitif 2022 :

- la somme de **138 363,32 € au compte R002** (Excédent de fonctionnement reporté)
- la somme de **133 119,16 € au compte D001** (Déficit d'investissement reporté)

### o **Vote du budget annexe 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la proposition de budget annexe 2022 élaborée avec les Maires-adjoints et le travail des commissions qui se sont réunies dernièrement.

- En dépenses de fonctionnement : 185 020 € (185 020 € en 2021)
- En recettes de fonctionnement : 268 384 € (318 384 € en 2021)
- Investissement : 263 140 € (263 140 € en 2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres le budget primitif de l'année 2022.

### **Plan communal de sauvegarde : Validation**

Lors de la dernière séance du conseil, la commission communication a présenté le Plan Communal de Sauvegarde. Les conseillers municipaux l'ont reçu, ainsi que ses annexes et le document dénommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ceux-ci seront envoyés à la DDT pour expertise.

Après lecture des documents, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde. Madame Valérie TAILLEZ est désignée suppléante en cas d'absence de Madame Jennifer CROISSANT.

### **AMF10 : Appel à la solidarité avec l'Ukraine**

Les Maires de France apportent leur soutien et solidarité au peuple ukrainien en ce moment même sous le feu d'une violente agression, et condamnent l'invasion russe en Ukraine au mépris du droit international. Les communes et intercommunalités de France peuvent également contribuer à l'aide d'urgence en faveur du peuple ukrainien. En outre, comme vu avec l'Ambassade d'Ukraine en France, des produits de première nécessité peuvent être collectés en vue de leur acheminement en Ukraine.

Au vu des informations précisées ci-dessus, le Conseil Municipal prend les dispositions suivantes :

- Faire passer les informations relayées par l'AMF à la population
- Proposer aux habitants de faire des dons financiers directement en Mairie qui seront reversés à la Protection Civile
- Faire parvenir une subvention de 1 000 € à la Protection Civile qui sera destinée à l'achat de deux groupes électrogènes
- Recenser les logements disponibles auprès des propriétaires de la commune
- Mettre à disposition la maison communale située au 39 Grande rue afin de reloger une famille ukrainienne
- Lancer un appel à la population pour l'accueil de familles

### **Enquête publique SDDEA : Communes d'Aubeterre, Charmont-sous Barbuise et Montsuzain**

La Régie du SDDEA a déposé deux demandes nécessitant l'organisation d'une enquête publique unique :

- 1) Une demande au titre du code de la santé publique portant sur :
  - La déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines du captage situé au lieu-dit « Les Rayons » à MONTSUZAIN.
  - L'instauration des périmètres de protection et des servitudes associées sur le territoire des communes d'Aubeterre, Charmont-sous-Barbuise et Montsuzain.
  - L'autorisation d'utiliser l'eau du captage pour l'alimentation en eau potable de la Régie du SDDEA - COPE de la région de Montsuzain.
- 2) Une demande au titre du code de l'environnement, relative à l'autorisation environnementale pour le prélèvement permanent de l'eau du captage susmentionné.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 21 février 2022 à 9h au lundi 21 mars 2022 à 12h inclus en mairies d'Aubeterre, Charmont-sous-Barbuise et Montsuzain (siège de l'enquête). La commune de Mesnil Sellières est concernée par cette enquête au titre de l'aire d'alimentation du captage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux demandes relatives aux travaux de dérivation des eaux souterraines du captage situé au lieu-dit « Les Rayons » à MONTSUZAIN, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associées sur le territoire des communes d'Aubeterre, Charmont-sous-Barbuise et Montsuzain, à l'autorisation d'utiliser l'eau du captage pour l'alimentation en eau potable de la Régie du SDDEA - COPE de la région de Montsuzain et à l'autorisation environnementale pour le prélèvement permanent de l'eau du captage.

### **CDG10 : Convention RGPD**

Le sigle RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données » et encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Le Centre de Gestion crée un service pour la mise en conformité avec le RGPD à compter du 1er janvier 2022. Il est possible d'adhérer à ce service en signant une convention (voir documents joints). Après délibération, le Conseil Municipal refuse d'adhérer à cette convention pour le moment.

### **Elections présidentielles et législatives : Planning de présence définitif**

<b>Présidentielles 10 et 24 avril</b>		
	1er tour	2ème tour
8h-11h30	Cyrille CARETTE Patrick BRIQUET Marc JOHNSON	Cyrille CARETTE Thibaud BLICK Marc JOHNSON
11h30-15h30	Nicolas DOYEN Micheline LEUTHREAU Emilie JACQUOT	Micheline LEUTHREAU Jacqueline MAMBOUR Florent THEVENIN
15h30-19h	Valérie TAILLEZ Nicolas DOYEN Florent THEVENIN	Sophie BOUDOT Jacqueline MAMBOUR Micheline LEUTHREAU

<b>Législatives 12 et 19 juin</b>		
	1er tour	2ème tour
8h-11h30	Cyrille CARETTE Thibaud BLICK Marc JOHNSON	Cyrille CARETTE Thibaud BLICK Marc JOHNSON
11h30-15h	Emilie JACQUOT Micheline LEUTHREAU Jacqueline MAMBOUR	Christelle FORTIER Florent THEVENIN Guénola HOCHARD
15h-19h	Sophie BOUDOT Christelle FORTIER Valérie TAILLEZ	Sophie BOUDOT Micheline LEUTHREAU Jacqueline MAMBOUR

## Compte-rendu des réunions de la communauté de communes, des syndicats départementaux et intercommunaux, des commissions communales

### → **Réunion Patrimoine :**

- Aire de loisirs : fin du terrassement, intervention de la société AJ3M début avril. Le matériel est bien arrivé. Il faudra ensuite choisir quels arbres intégrer au projet. Un travail a été fait concernant le règlement de l'aire de loisirs. Les animaux et la pratique du barbecue seront interdits sur le site.
- Discussion à propos de la porte de l'ossuaire : Il faudra remettre en état les deux cadres moulures et mettre un plexiglass afin de permettre la vue sur l'autel.

### → **Communauté de communes forêt, lacs, terres en champagne et sa commission communication :**

- Point sur les dépenses 2021 et détails des projets 2022.
- Point sur le prochain Maillot'infos et proposition d'un concours de dessin pour illustrer le futur numéro.
- Point le programme du Centenaire de l'Eveil et sur le projet d'Arbre de la liberté.
- Conseil Municipal Jeunes : Explications et distributions des courriers de candidatures.

### → **Forêt de la Vaivre :**

- Taxe d'affouage 2023 : 25€ au lieu de 20€.
- Autorisation de chasse accordée à Monsieur Cédric BERTHELOT pour 6 ans.
- 6 574 € seront versés à la commune.

### → **Syndicat de l'Eau COPE**

- Vote du tarif de l'eau 2023 : le prix de l'abonnement à 20€ passe à 30€ et celui de 15€ passe à 25€. Le prix du m<sup>3</sup> augmente de 3 centimes d'euros : 1m<sup>3</sup> = 1.32 € HT.
- M. Briquet informe le Conseil que des appels de fonds seront adressés à la commune pour les années 2017 à 2022 sur les travaux d'extension et de renforcement des réseaux (retard du SDDEA)
- Fermeture du puits entre Rouilly Sacey et Mesnil Sellières. Il se pose la question de le reboucher en 2023 pour un coût de 150 000€.

### → **Conseil d'Ecole**

- Suppression d'une classe et donc fermeture d'un poste d'enseignant car il n'y a pas suffisamment d'élèves.
- Réflexion pour refaire l'école maternelle de Rouilly Sacey.

### → **Conseil Santé**

- La maison de Santé de Piney sera livrée fin juin / début juillet 2022.

## Questions et communications diverses

- Plainte concernant des dégradations au cimetière. Les conseillers vont se rendre sur place pour constater.
- Un constructeur d'éoliennes serait intéressé par une partie de notre finage à proximité de la ferme de l'Espérance.
- Il est demandé de s'assurer que les parcelles exploitées par M. Eric Launoy sont bien intégrées dans le plan d'épandage qui a été autorisé lors de l'enquête publique relative à la mise en place de son méthaniseur.

**Séance levée à 24 heures 00**

### ↩ **Prochaines réunions et invitations**

- Prochain conseil municipal le 26 avril 2022 à 19 heures.